



Dossier d'inscription Clubs

Montluçon Retro Bourse - 8 et 9 avril 2017



Bonjour,

C'est avec plaisir que les AMATEURS MONTLUÇONNAIS DE VEHICULES ANCIENS ET MONEV (EX CIMEXPO), organisateurs de Montluçon Retro Bourse vous envoient le dossier d'inscription de cette quatrième édition.

L'édition 2017, se déroulera sur deux journées pleines avec une ouverture au public dès le samedi 8 à 09h00. L'installation sera possible le vendredi 7 à partir de 14h00.

La vente aux enchères de 2016 sera reconduite, le dimanche après midi. D'ailleurs, en tant que marchands, notez que vous pouvez proposer vos beaux objets ou véhicules à la vente aux enchères. Les frais d'inscription pour l'Automobilia sont gratuits, 25 € pour les deux roues, 50 € pour les véhicules dont le prix de vente attendu sera inférieur à 10 000 € et 100 € pour les véhicules dont le prix de vente attendu sera supérieur à 10 000 €.

Le catalogue des équipements optionnels des stands est désormais plus riche avec moquette, éclairage, cloisons ...

Le bulletin d'inscription est simplifié. Les prestations facultatives liées à Monev (équipement du stand et billets supplémentaires) sont sur un document spécifique.

En 2017, nous organisons le Montluçon Retro Tour, avec la possibilité de faire du tourisme sur le bassin montluçonnais à des conditions très avantageuses. En présentant votre Pass Exposant, où le billet d'entrée pour les visiteurs, vous pourrez profiter de la visite guidée de la Ville Médiévale, de l'entrée à tarif réduit au Mupop et au Centre Aqualudique. Plus de renseignements sur www.montlucon-retro-bourse.com.

Vous trouverez dans ce dossier d'inscription :

- Un bulletin d'inscription "Clubs"
- Un bulletin d'inscription "Monev"
- Un bulletin d'inscription "Vente aux enchères"
- Un bulletin d'inscription "Repas du samedi soir"
- Le règlement particulier

Merci de respecter les dates limites d'inscription sur les bulletins.

N'attendez pas trop pour vous inscrire, en effet l'organisation pourra plus facilement répondre aux souhaits spécifiques de chacun au début des engagements.

Pour répondre à vos interrogations, ou vous apporter des précisions, votre contact est :

- Roland : 06-85-73-71-36

Mail : info@montlucon-retro-bourse.com

Web : www.montlucon-retro-bourse.com

Facebook : Montluçon Retro Bourse

Bien cordialement,

L'équipe d'organisation de MONTLUÇON RETRO BOURSE.



Bulletin d'inscription - **CLUBS**

Montluçon Retro Bourse - 8 et 9 avril 2017



Date de limite de retour du dossier – 27 mars 2017 – AMVA, Paul Bourgougnon, 20 rue d'Alma 03100 Montluçon

Nom de l'association : _____
 Nom du responsable à contacter : _____
 Adresse : _____
 Code Postal : _____ - Ville : _____
 Tél : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ - Prt : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ - Fax : ____ / ____ / ____ / ____ / ____
 Email : _____ @ _____

Déclaration en Préfecture :

Numéro : _____
 Le : ____ / ____ / _____, à : _____

Je présente :

Autos - 2 roues - Camions - Agricole - Autre : _____

Les véhicules admis doivent avoir plus de 30 ans (date de la carte grise faisant foi au jour de la manifestation), ou véhicules de prestige et d'exception sur décision de l'AMVA.

Stand mis à disposition **gratuitement** pour les clubs d'une dimension de 9 mètres de façade par 3 mètres de profondeur. Si vous désirez plus de place pour votre stand, ce supplément sera payant. Merci, de compléter la grille tarifaire en conséquence et joindre votre règlement.

L'association devra disposer d'une assurance « RC Association », les véhicules exposés devront être assurés, batteries débranchées, 5 litres de carburant maximum dans les réservoirs.

Toute vente à titre commercial (autre qu'accessoires publicitaires du club) est interdite sur le stand.

Objet	Prix unitaire	Quantité	Total	TVA
Stand de base offert				
Stand 9 m façade x 3m profond (27 m ²) <i>Préciser si vous souhaitez une taille inférieure</i>	0 €	1	0 €	Net
Extension Club - payable à l'inscription - A l'ordre de l'AMVA				
Extension stand par unité 1 m façade x 3m profond (3m ²) – Autant que souhaité	5 €			Net
Par chèque à l'ordre de l'AMVA		Total AMVA		

Six badges exposants offerts.

J'accepte sans réserve le règlement de la manifestation, et tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Le ____ / ____ / 2017, à : _____

Signature : _____.



Bon de commande prestations complémentaires

Montluçon Retro Bourse - 8 et 9 avril 2017

Date de limite de retour du dossier – 13 mars 2017 – AMVA, Paul Bourgougnon, 20 rue d'Alma 03100 Montluçon

Nom ou Raison sociale : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ - Ville : _____

SIRET : _____ N° TVA Intracommunautaire : _____

Tél : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ - Prt : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ - Fax : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Email : _____ @ _____

Objet	Prix unitaire	Quantité	Total	TVA
Billets				
Billets d'entrée visiteurs 1 jour	5.00 €			TTC
Billets d'entrée visiteurs 2 jours	7.50 €			TTC
Aménagements stand				
Moquette posée filmée – le m ² Moquette récupérable par l'exposant à l'issue du salon Couleur au choix: <input type="checkbox"/> Noir <input type="checkbox"/> Rouge <input type="checkbox"/> Bleu roi <input type="checkbox"/> Vert sapin <input type="checkbox"/> Gris chiné	8,40 €			TTC
Bandeau périphérique – le ml	12,00 €			TTC
Velum posé – le m ²	8,00 €			TTC
Cloison en mélaminé blanc : le ml	15,30 €			TTC
Cloison en mélaminé au choix rouge Hermès, gris, noir, poirier : le ml	19,20 €			TTC
Rail de 2 spots	31,00 €			TTC
Réserve de 1 m x 1 m (1 porte+1 retour de cloison)	79,20 €			TTC
Branchement eau	13,20 €			TTC
Table mariétable (0.80 m x 1.20 m)	3,60 €			TTC
Chaise coque	1,60 €			TTC
Pose disjoncteur 220 V jusqu'à 3 kW	28,00 €			TTC
Le Kw supplémentaire	6,30 €			TTC
Par chèque à l'ordre de MONEV		Total MONEV		

Une facture me sera remise sur place.

Le ____ / ____ / 2017, à : _____

Signature : _____

Renseignements complémentaires : MONEV - 04 70 05 25 25

Cadre Réservé à l'organisation

Emplacement Montluçon Retro Bourse : _____

Bulletin d'inscription

VENTE AUX ENCHERES VEHICULES ET AUTOMOBILIA

Montluçon Retro Bourse - 8 et 9 avril 2017

Date de limite de retour du dossier – 13 mars 2017

Vente aux enchères effectuée par

Maître Sylvie Dagot - SDV Montluçon - 9, rue Pierre Petit - 03100 Montluçon
04.70.05.11.34 - dagot@interencheres.com - <http://www.interencheres.com/03002>

Biens susceptibles d'être mis à la vente :

- Véhicules (autos, 2 roues, utilitaires, agricole, militaire) de plus de 30 ans, ou véhicules d'exception sous réserve d'acceptation.
- Automobilia (plaques, livres, affiches, jouets, miniatures ...)

Informations générales :

- Merci de respecter impérativement la date de retour du dossier pour garantir l'insertion de vos objets à vendre dans le catalogue.
- La vente se déroulera au Parc des Expositions, 70 rue Eugène Sue, 03100 Montluçon, dans le cadre de l'évènement Montluçon Rétro Bourse, dimanche 10 avril 2016 à partir de 15h00.
- Les objets en vente pourront être exposés dès le vendredi 8 à 14h00 pour l'ouverture au public le samedi matin.
- La vente sera annoncée sur le site internet spécialisé www.interencheres.com/03002, ainsi que par tous les modes de communication utilisés par l'organisation de Montluçon Retro Bourse.
- Enlèvement des biens achetés impérativement dimanche 10 avril à 18h00.

Conditions tarifaires :

- Vente d'Automobilia, pas de frais pour le vendeur. 15 % TTC de frais pour l'acheteur.
- Vente de véhicules 2 roues, 25 € de frais pour le vendeur. 12 % TTC de frais pour l'acheteur.
- Vente de véhicules 4 roues au prix de vente estimé inférieur à 10 000 €, 50 € de frais pour le vendeur. 12 % TTC de frais pour l'acheteur.
- Vente de véhicules 4 roues au prix de vente estimé supérieur à 10 000 €, 100 € de frais pour le vendeur. 12 % TTC de frais pour l'acheteur.

Identification du vendeur :

Nom ou Raison sociale : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ - Ville : _____

SIRET : _____

Tél : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ - Prt : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ - Fax : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Email : _____ @ _____

Description du bien mis en vente :

Merci de joindre impérativement 3 photos numériques mettant en valeur le bien mis en vente.



Bulletin d'inscription - **REPAS**

Montluçon Retro Bourse - 8 et 9 avril 2017



Date de limite de retour du dossier – 27 mars 2017 – AMVA, Paul Bourgougnon, 20 rue d'Alma 03100 Montluçon

Le repas aura lieu le **samedi 8 avril à partir de 19h00** sur le site du Parc des Expositions (Espace Diamant).

Ce moment privilégié permettra un moment d'échanges entre tous.



Kir ou Cocktails sans Alcool

Salade Auvergnate

Emincé de Volaille Bourbonnaise Crème de Chambérat

Frites Flan de Légumes

Crème Brulée Vanille

Café

Une bouteille de vin pour 5 personnes

Un ticket repas vous sera remis lors de votre arrivée à Montluçon Retro Bourse.

----- BULLETIN D'INSCRIPTION -----

Date de limite de retour du dossier – 27 mars 2017 – AMVA, Paul Bourgougnon, 20 rue d'Alma 03100 Montluçon

Nom ou Raison sociale : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ - Ville : _____

Tél : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ - Prt : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ - Fax : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Email : _____ @ _____

Merci de cocher cette case pour obtenir une facture

Le règlement de cette inscription est à faire par chèque à l'ordre du restaurateur : **SCOTT RESTO**

Objet	Prix unitaire	Quantité	Total
Repas adulte	21.00 €		
Repas enfant	8.00 €		
Par chèque à l'ordre de SCOTT RESTO		Total	

RÈGLEMENT PARTICULIER

PRÉAMBULE – Montluçon Retro Bourse

En respectant formellement les consignes récapitulées ci-dessous, vous contribuerez à la réussite de notre manifestation. Cette manifestation est un salon et une bourse d'échange relatifs à tout objet lié aux véhicules de collection de plus de 30 ans. Ce règlement particulier se réfère au règlement général (UNIMEV) disponible sur le site web www.montlucon-retro-bourse.com.

1- DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Montluçon Retro Bourse (organisé par les Amateurs Montluçonnais de Véhicules Anciens) se déroulera les 8 et 9 avril 2017 au Parc des Expositions « Théophile-Giraud », 70 rue Eugène-Sue, 03100 MONTLUÇON. Horaires d'ouverture au public (sous réserve de modification par l'organisateur) : samedi 8 de 09h00 à 19h00 et le dimanche 9 de 09h00 à 18h00, vente aux enchères par Maître Dagot dimanche 9 à 15h00. Horaires d'ouverture des stands pour les exposants : idem ouverture au public. Les accès seront ouverts aux exposants 1/2 heure avant et après l'ouverture au public.

Par respect du public et sous peine d'expulsion, l'exposant s'engage à tenir son stand ouvert aux horaires ci-dessus, et à rendre ce dernier dans l'état où il l'a trouvé.

Chaque exposant, se doit conformément à la loi afficher les prix des objets vendus.

Les stands doivent être aménagés de manière à assurer la sécurité des visiteurs.

Au delà des heures d'exposition, les portes intérieures des halls d'exposition seront verrouillées, ainsi que les portails clôturant le site du Parc des Expositions. Un maître chien assure la surveillance des espaces extérieurs, et un vigile assure la surveillance des locaux intérieurs.

2- FORMALITES AVANT INSTALLATION

Pour les marchands inscrits : dès votre arrivée, vous devez présenter votre courrier d'admission au chalet d'accueil, afin d'être dirigé vers le stand octroyé par l'équipe de l'AMVA auprès de laquelle vous pourrez obtenir toute réponse à vos questions de dernière minute.

Pour les marchands non inscrits : remplir le dossier d'inscription et s'acquitter du montant de l'espace acheté.

3- MONTAGE ET DEMONTAGE DES STANDS INTERIEURS ET EXTERIEURS

Le montage des stands est autorisé :

- Vendredi 7 avril de 14h00 à 22h00.
- Samedi 8 avril de 06h00 à 08h30.

Les emplacements non occupés à l'ouverture au public seront considérés comme vacants et seront à la disposition de l'organisateur.

Le démontage des stands est autorisé dimanche 9 avril à partir de 18h05 :

- Interdiction de procéder au démontage des stands avant cette heure par respect pour les visiteurs qui ont payé un droit d'entrée.
- Les locaux (intérieurs et extérieurs) devront être libérés impérativement à 22h00 le dimanche. La partie stationnement (camping cars - caravanes exposants) devra être libérée impérativement à 22h00 le dimanche. Tout matériel non évacué à 22h00 deviendra la propriété de l'AMVA ou sera envoyé au recyclage à la charge de l'exposant incriminé.
- Les portes permettant l'entrée ou la sortie des véhicules des halls seront ouvertes à 18h05.
- Les portails extérieurs du site seront ouverts à partir de 18h05. Toute sortie du site sera impossible avant cette heure.

Tout manquement au paragraphe 3, particulièrement concernant le démontage précoce des stands laissera à l'organisation la possibilité de refuser un marchand ou un club lors d'une prochaine édition de Montluçon Retro Bourse.

4- CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES VÉHICULES DANS L'ENCEINTE DES LOCAUX ET DU PARC DES EXPOSITIONS

Pendant les périodes d'installation et de démontage, le stationnement de votre véhicule à l'intérieur des halls est autorisé sur la surface du seul emplacement loué, sur présentation du pass « accès véhicule » qui vous aura été transmis suite à votre demande via le formulaire d'inscription. En l'absence de pass, les exposants seront autorisés à décharger au plus près des halls d'exposition, sans toutefois y pénétrer, et invités par la suite à stationner leur véhicule sur le parking « exposant ». Dans tous les cas, à l'issue des horaires d'installation stipulés § 3, les véhicules des exposants devront être déplacés sur le parking « exposant ».

Pendant l'ouverture de **Montluçon Retro Bourse**, pour des raisons de sécurité, aucun véhicule n'est autorisé à circuler à l'intérieur et en périphérie des bâtiments. Aucun véhicule ne peut être démarré dans l'enceinte des locaux. Seule la vente aux enchères aura une dérogation sur ce point.

Les véhicules à moteur doivent avoir leur batterie débranchée et stationnés avec moins de cinq litres de carburant.

5- SÉCURITÉ

Un chargé de sécurité peut vous conseiller sur le site, afin de vous aider notamment, à respecter scrupuleusement les règles prévues dans le cahier des charges de l'exposant que vous devez impérativement retirer auprès du secrétariat de MONEV avant votre installation.

Un certificat de conformité vous sera demandé pour les matériaux utilisés pour la conception de votre stand. Procurez-vous ce document auprès de votre fournisseur.

6- ASSURANCE ET REPOSABILITES

Les exposants, qu'ils soient « particuliers », « professionnels » ou « club » doivent être assurés en tant que tel, et doivent pouvoir justifier de cette assurance auprès des organisateurs. En cas de vol, dégradation, incendie, accident survenus de jour comme de nuit, sur le contenu exposé des stands, les organisateurs déclinent toute responsabilité.

7- RESERVATION ET REGLEMENT

Toute réservation ne sera effective qu'à réception du bulletin d'inscription, accompagné le cas échéant du règlement total (AMVA, MONEV, Restaurateur, Commissaire Priseur), avant la date fixée sur le bulletin d'inscription, le cachet de la poste faisant foi.

Aucun remboursement pour les exposants intérieurs ne sera possible en cas de désistement de leur fait moins de 15 jours avant la date d'ouverture de la manifestation. Les exposants extérieurs régleront le jour de l'évènement après métrage de leur étal par l'AMVA.

8- EMPLACEMENTS INTERIEURS

Les emplacements doivent respecter strictement les dimensions définies au préalable avec les organisateurs. Aucune installation ne doit dépasser sur les zones de circulation du public et sur les autres emplacements. L'organisation établit le plan de la manifestation et attribue les emplacements au fur et à mesure de la réception des inscriptions.

9- EMPLACEMENTS EXTERIEURS

Les emplacements sont payables sur place le jour de la manifestation au mètre réel constaté.

Placement libre à l'extérieur selon ordre d'arrivée sur place privilégiant les vendeurs inscrits au préalable.

10- CONDITION D'ADMISSION DES EXPOSANTS

La réservation, après examen préalable, est prononcée par un document officiel de confirmation précisant son numéro, son emplacement et sa surface.

Il est expressément précisé que le rejet d'un dossier de participation est une décision discrétionnaire de l'organisateur et ne saurait donner lieu à des dommages-intérêts.

11- ANNULATION DU FAIT DE L'ORGANISATEUR

Montluçon Retro Bourse peut être annulé en cas de force majeure (tempête, attentat ...) ou sur décision des autorités compétentes.

Auquel cas l'organisateur procèdera au remboursement des réservations des stands (à l'ordre de l'AMVA).

12- VENTES ALIMENTAIRES ET BOISSONS

Aucune vente alimentaire et boisson ne sera autorisée sur les stands commercialisés par Montluçon Retro Bourse, ce droit étant dévolu à CIMEXPO.

13- MARCHANDS MEMBRES DE L'AMVA

Un tarif préférentiel est réservé uniquement aux adhérents de l'AMVA à jour de leur cotisation 2016 et 2017.

14- USAGE DU STAND

Le stand affecté à un exposant par les organisateurs, ne peut être cédé ou sous loué, toute ou partie à une autre personne ou organisme.